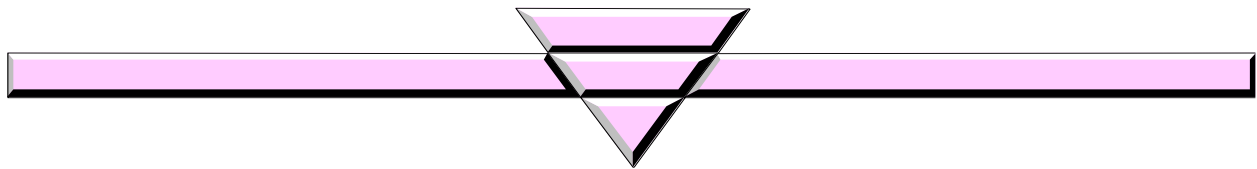




Syndicat mixte Parc naturel régional des Pyrénées catalanes

Maison du Parc, La Bastide – 66 360 OLETTE



**ATLAS ET EVALUATION DES CONNAISSANCES DES ESPECES
PRIORITAIRES DE LA CHARTE DU PARC NATUREL
REGIONAL DES PYRENEES CATALANES**

Cahier des charges

TABLE DES MATIERES

Table des matières.....	2
1 - PARTIE 1 : Objet et contexte.....	1
1.1 Objet du marché	1
1.2 Contexte.....	1
2 - PARTIE 2 : Clauses techniques	2
2.1 Objectif général de la mission	2
2.2 Espèces ciblées et aire géographique.....	2
2.3 Prestations attendues	3
2.4 Livrables et format	5
2.5 Conditions générales de réalisation des prestations.....	5
2.6 Contact.....	6
2.7 Financements des prestations	6
3 PARTIE 3 : Modalités administratives.....	7
3.1 Maître d'ouvrage	7
3.2 Interlocuteurs	7
3.3 Objet du marché	7
3.4 Conditions de la consultation	7
3.5 Déroulement de la consultation	8
3.6 Examen des offres et sélection des candidatures	8
3.7 Modalités de règlement des prestations	8
3.8 Modalités d'interruption ou de suspension des missions	9
3.9 Renseignements complémentaires.....	9

PARTIE 1 : OBJET ET CONTEXTE

1.1 OBJET DU MARCHE

Dans le cadre de la révision de sa Charte, et dans l'objectif d'évaluer celle-ci sur la période 2014 – 2029, le Parc naturel régional des Pyrénées catalanes va procéder à l'évaluation de ses actions vis-à-vis de la préservation de la biodiversité. Le présent cahier des charges concerne la réalisation d'un atlas par mailles des 32 espèces prioritaires de la charte du Parc naturel régional (PNR) des Pyrénées catalanes, et de l'évaluation de leur état de conservation, ainsi que de l'état des connaissances de ces espèces sur le territoire du PNR.

1.2 CONTEXTE

1.2.1 Le Parc naturel régional des Pyrénées catalanes

Le Parc naturel régional des Pyrénées catalanes (PNR PC) a été créé en 2004 sous l'impulsion des habitants et avec le soutien de la Région Languedoc-Roussillon et du Conseil Général des Pyrénées-Orientales. Il a été reconnu 43^{ème} Parc naturel régional de France. Renouvelé dans son label de PNR en 2014 jusqu'en 2029, le territoire concerné compte 66 communes où vivent environ 23 000 habitants.

Il est géré par le syndicat mixte du Parc naturel régional qui a pour mission de :

- Mettre en œuvre la charte (document contractuel avec toutes les collectivités et validé par décret) qui lui confère ses missions pour atteindre les objectifs définis.
- Protéger les paysages et les patrimoines.
- Contribuer à l'aménagement du territoire.
- Contribuer au développement et à la qualité de la vie.
- Contribuer à l'accueil, l'éducation et l'information des publics.
- Réaliser des actions expérimentales ou exemplaires et contribuer à des programmes de recherche.

Le PNR PC est caractérisé par un important gradient altitudinal et climatique (entre 300 et 2 921m, avec des climats allant du méditerranéen au montagnard), favorables à une importante diversité d'espèces et de milieux naturels. Cette richesse explique l'important nombre de zonages naturels réglementaires ; aussi le PNR regroupe onze sites Natura 2000, 7 réserves naturelles, des ZNIEFF et un APPB.

Ainsi, comme inscrit dans sa charte dans la vocation 1, le PNR PC a une forte responsabilité concernant la préservation de la biodiversité. Ainsi, dans sa charte a été établie une liste d'espèces remarquables (menacées, endémiques ou localisées), avec dans cette liste 32 espèces desquelles l'inventaire, le suivi, la gestion et la préservation sont prioritaires.

2.3 PRESTATIONS ATTENDUES

2.3.1 Objectifs et missions

A partir des données d'observations naturalistes qui devront être extraites de bases nationales - *a minima* le Système d'information de l'inventaire du patrimoine naturel (SINP) et Faune-LR – et en prenant contact avec les partenaires institutionnels du Parc naturel régional, le prestataire devra réaliser, pour les espèces prioritaires de la Charte du Parc :

- L'état des lieux des connaissances :
 - Distribution et localisation avec les données cartographiques associées. Une présentation sous la forme d'un atlas par mailles (une carte par espèce, avec le périmètre d'étude (**périmètre actuel et le périmètre d'extension**), la surface des mailles pressentie est de 1x1 km, mais si une autre surface semble plus pertinente, cela pourra être discuté avec le maître d'ouvrage) est attendue.
 - Eléments sur l'état de conservation, et évaluation de l'efficacité des actions de suivi, de gestion et de préservation des espèces dans le PNR. Ces éléments d'analyse sont attendus pour le périmètre actuel du PNR.
- La proposition de pistes d'amélioration sur les actions de suivi, de gestion et de préservation à mettre en œuvre en faveur des espèces dans le cadre de la prochaine charte. **Si l'ajout/suppression de certaines des espèces prioritaires de la Charte actuelle semblent pertinents, des modifications de cette liste peuvent être proposées.**

Espèce de la Charte Parc	Nom scientifique
Botryche à feuilles de Matricaire	<i>Botrychium matricariifolium</i>
Buxbaumie verte	<i>Buxbaumia viridis</i>
Campagnol amphibie	<i>Arvicola sapidus</i> Miller
Crapaud accoucheur	<i>Alytes obstetricans</i>
Criquet des joncs	<i>Chorthippus jucundus</i>
Cuivré de la Bistorte	<i>Lycaena helle</i>
Damier de la Succise	<i>Euphydryas aurinia</i>
Desman des Pyrénées	<i>Galemys pyrenaicus</i>
Doradille de Seelos	<i>Asplenium seelosii</i>
Ecrevisse à pieds blancs	<i>Austropotamobius pallipes</i>
Euprocte des Pyrénées	<i>Calotriton asper</i>
Fauvette à lunettes	<i>Sylvia conspicillata</i>
Gaillet trifide	<i>Galium trifidum</i>
Genêt ailé du Dauphiné	<i>Genista delphinensis</i>
Grand rhinolophe	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>
Grand tétras	<i>Tetrao urogallus</i>
Gypaète barbu	<i>Gypaetus barbatus</i>
Inule fausse-auné	<i>Inula helenioides</i>
Lagopède alpin	<i>Lagopus muta</i>
Lézard des souches	<i>Lacerta agilis</i>
Lézard ocellé	<i>Timon lepidus</i>

Ligulaire de Sibérie	<i>Ligularia sibirica</i>
Loup	<i>Canis lupus</i>
Murin d'Escalera	<i>Myotis escaleraei</i>
Œdipode cévenole	<i>Celes variabilis</i>
Petit Botryche	<i>Botrychium simplex</i>
Petit rhinolophe	<i>Rhinolophus hipposideros</i>
Pie-grièche méridionale	<i>Lanius meridionalis</i>
Sténobothre catalan	<i>Omocestus antigai</i>
Truite fario souche locale	<i>Salmo trutta fario</i>
	<i>Tayloria splashnoides</i>
	<i>Helodium blandowii</i>

Tableau 1 : Espèces prioritaires de la charte du Parc naturel régional des Pyrénées catalanes

2.3.2 Prestations :

Il est attendu :

- 1) **Une analyse** des données existantes (bases de données, études précédemment réalisées, cartographie, inventaires, échanges avec les partenaires locaux) pour chacune des espèces prioritaires de la Charte. Un lien devra être fait avec les partenaires du territoire qui réalisent déjà des suivis d'espèces de la Charte sur certains secteurs, pour obtenir un état des lieux aussi complet que possible.
- 2) **La production de cartographies** sous forme d'atlas de répartition par maille sur le territoire du PNR et sur le périmètre d'extension.
- 3) **L'évaluation de l'état des connaissances** des espèces :
 - L'effort de prospection : la répartition par maille rendra compte de la pression d'observation des espèces prioritaires,
 - Leur état de conservation quand les données obtenues permettent d'avoir une vision sur les tendances des espèces, et des menaces qui pèsent sur celles-ci. A cette évaluation, des préconisations d'actions à mener en faveur de ces espèces sont attendues.
- 4) **Un rapport synthétique**, discutant les résultats des cartes et de l'action du PNR (efficacité de l'effort de prospection et du suivi, gestion), mais aussi d'une éventuelle évolution de la liste des espèces prioritaires de la prochaine charte.

2.4 LIVRABLES ET FORMAT

Les livrables attendus sont :

- **Un rapport de l'étude** comprenant à minima :
 - la méthodologie utilisée,
 - l'atlas de répartition des espèces (au regard de la pression d'observation par mailles)
 - l'évaluation de l'état des connaissances de ces espèces et évaluation de l'efficacité de l'action du Parc .

Il sera important de rappeler les financeurs.

Il sera au format « Microsoft word » ou « open office » et transmis en version numérique.

- **Une « fiche espèce » par espèce prioritaire** (cf. **Tableau 1**) au format « Microsoft word » ou « open office » et transmise en version numérique.
- La présentation à destination du comité de pilotage au format « Microsoft Powerpoint », « PDF » ou « Open Office ».

Le PNR PC est destinataire de tous les documents réalisés. Il a la possibilité de les utiliser et de les diffuser en tant que de besoin.

2.5 CONDITIONS GÉNÉRALES DE RÉALISATION DES PRESTATIONS

2.5.1 Calendrier de la mission

Le prestataire proposera un calendrier précis pour la réalisation de la mission résumant les différentes phases, en tenant compte de l'écologie des espèces et des étapes indiquées ci-dessous :

- Lancement de l'étude entre la première moitié du mois de juin et le début du mois de juillet. En amont, un temps d'échange est à prévoir avec les chargés du PNR.
- Finalisation de l'étude et transmission des livrables le **30 octobre** au plus tard.

2.5.2 Suivi de la mission

Le chargé de mission du PNR qui supervise l'évaluation et la révision de la Charte et un chargé de mission eau-espaces naturels suivront la mission. Le contact technique référent est disponible ci-après. Avant le lancement de la mission, un temps d'échange avec les chargés de mission du PNR PC est à prévoir.

Le prestataire tiendra régulièrement le maître d'ouvrage informé sur l'avancée de la mission.

2.5.3 Propriété des données, droit d'utilisation et confidentialité

Le PNR PC est destinataire de tous les documents réalisés (exemplaire papier et fichier numérique). Il a la possibilité de les utiliser et de les diffuser en tant que de besoin à des fins non commerciales.

Le prestataire qui recueille les données de terrain cède au PNR PC les droits patrimoniaux des données et photographies réalisées dans le cadre de cette étude. Toute utilisation des résultats et photographies de l'étude à des fins de communication, d'information, de sensibilisation, de pédagogie et de sensibilisation au patrimoine naturel est autorisée lorsque ceux-ci sont utilisés dans un but non commercial.

2.5.4 Données à disposition du prestataire

Le prestataire aura accès aux données suivantes :

- Les données d'inventaires (habitats, faune, flore) disponibles dans la base de données du PNR PC (ces données ne sont pas exhaustives et ne concernent pas tout le territoire).
- Les couches SIG du périmètre actuel et du périmètre d'extension du PNR.

2.5.5 Attentions particulières

Le prestataire sera tenu de créditer les auteur.ice.s des données exploitées.

2.6 CONTACT

Le responsable technique de la mission est Olivier Montreuil, chargé de mission Eau et espaces naturels : 04 30 95 03 44 – olivier.montreuil@parc-pyrenees-catalanes.fr

2.7 FINANCEMENTS DES PRESTATIONS

Les études menées dans le cadre de la révision de la Charte du PNR PC, sont financées par des crédits Région spécialement affectés à ce type d'action.

PARTIE 3 : MODALITES ADMINISTRATIVES

3.1 MAITRE D'OUVRAGE

Dans le cadre de ce marché, le maître d'ouvrage est :

Le Parc naturel régional des Pyrénées catalanes
Maison du Parc
La Bastide
66 360 OLETTE
Tél : 04.68.04.97.60
Mail : contact@parc-pyrenees-catalanes.fr

3.2 INTERLOCUTEURS

Le responsable du marché est Monsieur le Président du Parc naturel régional des Pyrénées catalanes.

3.3 OBJET DU MARCHÉ

Le présent cahier des charges concerne la réalisation d'un atlas et de l'évaluation des connaissances des espèces prioritaires de la charte du Parc naturel régional des Pyrénées catalanes

3.4 CONDITIONS DE LA CONSULTATION

3.4.1 Définition de la procédure

Il s'agit d'un marché à procédure adaptée en établissant un cahier des charges, afin de garantir la qualité technique recherchée, avec publication sur le site internet du Parc naturel régional des Pyrénées catalanes et envoi du cahier des charges par mails aux prestataires/organismes.

3.4.2 Enveloppe budgétaire

L'estimation financière ne devra pas dépasser la limite de l'enveloppe budgétaire allouée.

3.4.3 Décomposition en lots

Le marché n'est pas décomposé en lots car il s'agit d'une prestation pleine et entière.

3.4.4 Variantes

Les candidats doivent répondre à la commande de base. Ils peuvent toutefois prévoir dans leur devis des options supplémentaires.

3.4.5 Délais d'exécution et de livraison

L'ensemble des prestations mentionnées y compris livrables et facturations seront terminées au **05 décembre 2024**.

3.4.6 Délai de validité des offres

Délai de validité 120 jours.

3.5 DEROULEMENT DE LA CONSULTATION

3.5.1 Dossier de consultation

Le dossier de consultation, disponible sur le site Internet du PNR PC, comprend le présent cahier des charges et ses trois annexes.

3.5.2 Date limite de réception des offres et condition de remises

Les offres sont à envoyer avant le **15 juin 2024 à 12h00** à l'adresse suivante : olivier.montreuil@parc-pyrenees-catalanes.fr copie patricia.oster@parc-pyrenees-catalanes.fr.

Les dossiers qui seront reçus après cette limite ne seront pas analysés.

3.5.3 Contenu des offres

L'offre comprendra :

- Le présent cahier des charges signé.
- Un devis détaillé indiquant le coût (en euros HT, TVA et TTC) pour la réalisation de la prestation.
- Une note technique détaillée reprenant et précisant au besoin les éléments figurant au cahier des charges et les modalités de leur mise en œuvre, en précisant d'éventuelles variantes et options. Une attention particulière sera portée à la démarche du candidat dans la mise en œuvre de la mission et comptera pour évaluer la valeur technique de l'offre.
- Un calendrier de réalisation du marché.
- Le bordereau des prix pour les différentes variantes et options (secteurs supplémentaires). Les prix (HT, TVA, TTC) intégrant l'ensemble des coûts annexes liés à cette prestation : déplacement, participation aux réunions, réalisations des études et rendus des éléments demandés dans le cahier des charges.
- Les CV de l'équipe intervenante.
- Une attestation d'absence de conflits d'intérêt.

3.6 EXAMEN DES OFFRES ET SELECTION DES CANDIDATURES

3.6.1 Sélection des candidatures

Seules les candidatures reçues dans les délais indiqués ci-dessus et ne dépassant pas le plafond budgétaire estimé à ne pas dépasser seront analysées.

Si des éléments sont manquants, le maître d'ouvrage pourra les demander.

3.6.2 Jugement et classement des offres

Les critères d'attribution du marché seront pondérés comme suit :

- Valeur technique : 60 points.
- Prix : 40 points.

3.6.3 Notification du marché

Après attribution, le PNR PC avise par écrit les candidats non retenus et notifiera le marché aux titulaires des différents lots, après le délai réglementaire.

Le maître d'ouvrage se réserve le droit de déclarer, à tout moment, tout ou partie de la consultation sans suite.

3.7 MODALITES DE REGLEMENT DES PRESTATIONS

La révision de la Charte des Parcs naturels régionaux fait l'objet d'un financement par les fonds spécialement affectés de la Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée. Le présent marché est situé dans ce cadre financier et administratif.

3.7.1 Rémunération allouée

Les prix unitaires sont réputés établis à la date de signature de la commande incluant tous frais annexes nécessaires à la mission.

3.7.2 Facturation et paiement

Le paiement sera effectué sur réception des factures correspondantes.

La facture du solde de la prestation sera transmise au PNR PC obligatoirement avant le 05 décembre 2024.

3.8 MODALITES D'INTERRUPTION OU DE SUSPENSION DES MISSIONS

3.8.1 Interruption ou suspension des missions

Le maître d'ouvrage se réserve la possibilité de suspendre temporairement ou définitivement les études soit de sa propre initiative, soit à la demande du prestataire après acceptation.

La décision d'arrêter temporairement l'exécution des prestations (dans l'attente, par exemple, des résultats d'une autre étude menée en parallèle) ne donne lieu à aucune indemnité. Elle suspend seulement les délais d'exécution. La décision d'arrêter définitivement l'étude induit la rémunération du prestataire au prorata des missions effectuées et des livrables produits.

3.8.2 Décès, incapacité civile, impossibilité physique, force majeure

En cas de décès, d'incapacité physique du prestataire de remplir ses obligations ou cas de force majeure, la commande est annulée sans indemnité.

3.8.3 Contestation

Toute contestation survenant entre les deux parties au sujet de l'exécution de l'étude est réglée par la procédure suivante : chacune des parties soumet d'abord à l'autre le motif de contestation, par écrit, en lui fixant un délai de réponse dans les quinze jours. En cas de désaccord, la contestation est portée devant le Tribunal Administratif.

3.9 RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour plus d'informations, l'interlocuteur à disposition des candidats est Olivier Montreuil, chargé de mission Eau et espaces naturels : 04 30 95 03 44 – olivier.montreuil@parc-pyrenees-catalanes.fr.

**Pour acceptation du présent cahier des charges,
Le candidat,**

En date du :

Signature :

